



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 31 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 26 janvier 2017 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 31 janvier 2017 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 15

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Corinne HOFF, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle KAMM

Madame Murielle FREY arrive en cours de séance.

Absents excusés : 2

M. Gilles ZEUGMANN qui donne procuration à Sébastien ROSSI.
M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à Philippe SCHUHLER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, qui valide cette demande à l'unanimité, pour inverser l'ordre du jour et traiter le point 5. Rue du Maréchal Foch avant les points 3. et 4. qui concernent la gestion de la forêt.

ordre du jour

1	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/12/2016	3
2	Désignation du secrétaire de séance	3
3	Approbation du programme de travaux de l'ONF pour 2016	3
•	Approbation du programme de travaux - forêt de plaine	3
•	Approbation du programme de travaux - forêt de montagne	3
4	ONF - Approbation de l'état d'assiette 2018	4
5	Rue du Maréchal Foch - Approbation des marchés de travaux	4
a)	Validation du lot 1 - VOIRIE	4

b)	Validation du lot 2 - ECLAIRAGE PUBLIC ET ARCHITECTURAL	6
c)	Validation du lot 3 - PLANTATIONS ET MOBILIER URBAIN	7
6	Rue du Mal Foch - Validation de la convention avec le Conseil départemental	8
7	Ecole de Musique Modification de la Durée Hebdomadaire de Service	8
8	Subventions aux associations sportives	10
9	Demande de subventions concernant la valorisation du patrimoine bâti	10
10	Demande de subvention de l'Association CASAS	11
11	Divers	11
	▪ Recensement de la population	11
	▪ Renouvellement du parc du photocopieurs	11
	▪ Don de la sœur du Curé KRAEMER	11
	▪ Périscolaire	12
	▪ Teinturerie Centre Alsace	12
	▪ Chantiers	12
	▪ Cylindres électroniques	13
	▪ Marche contre le Cancer	13

1 **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/12/2016**

Le procès-verbal du 05.12.2016 a été transmis aux conseillers municipaux et est adopté à l'unanimité.

2 **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3 **Approbation du programme de travaux de l'ONF pour 2016**

M. le Maire salue et remercie les agents ONF, MM. PICOT et ZIRNHELD, qui sont venus présenter le bilan du programme de travaux 2016 ainsi que les travaux prévisionnels 2017.

• **Approbation du programme de travaux - forêt de plaine**

Suite à l'intervention de M. ZIRNHELD, agent ONF de la forêt de plaine ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité

- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés dans la forêt de plaine, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 29 950 HT pour un volume de 875 m³.
- Délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- Vote les crédits à prévoir au budget 2017 correspondants à ces programmes :
 - 21 920 € HT pour les travaux d'exploitation.
 - 12 290 €HT pour les travaux patrimoniaux (dont 3 620€ HT d'investissement)
 - soit : 38 885€ HT au total

• **Approbation du programme de travaux - forêt de montagne**

Entendu les explications de M. PICOT, agent ONF en charge de la forêt de montagne,

Le Conseil Municipal après délibération et vote, à l'unanimité

- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés dans la forêt de montagne, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 139 080 € HT pour un volume de 2701 m3.
 - délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- vote les crédits à prévoir au budget 2017 correspondants à ces programmes :
 - 71 862 € HT pour les travaux d'exploitation.
 - 19 560 € HT pour les travaux patrimoniaux
 - soit : 91 422 €HT au total

4 ONF - Approbation de l'état d'assiette 2018

Ce point est ajourné.

5 Rue du Maréchal Foch - Approbation des marchés de travaux

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé dans les DNA et sur le site <https://marchespublics.alsacechampagneardennelorraine.eu> le 16 décembre 2016 pour la requalification de la rue du Maréchal Foch et reprise en annexe 1 de la séance du Conseil municipal ;

Vu la réunion de la commission des Marchés en Procédure Adaptée en date du 11 janvier 2017 à 17 H pour procéder à l'ouverture des plis et en date du 23 janvier 2017 pour procéder à l'analyse des plis ;

Vu la négociation lancée le 24.01.2017 avec les entreprises conformément aux dispositions du règlement de consultation

Vu la proposition de la Commission des Marchés en procédure adaptée réunie en date du 31 janvier 2017, faite après analyse des plis suite à la négociation menée avec les entreprises ;

a) Validation du lot 1 - VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour le lot 1 - voirie, après négociation et analyse des plis menée par le bureau d'études BEREST les entreprises VOGEL et PONTIGGIA arrivent ex-aequo en première position, après la négociation.

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOTES					
Sans option ENTREPRISE	Prix (10 points)	Délai - Organisation (4 points)	Valeur technique (6 points)	Note finale	POSITION
VOGEL	9,95	4,00	6,0	19,95	1
PONTIGGIA	10,00	3,95	6,0	19,95	1
EUROVIA	9,47	3,10	5,4	17,97	3
EIFFAGE	7,79	1,00	3,8	12,59	4

Avec option ENTREPRISE	Prix (10 points)	Délai - Organisation (4 points)	Valeur technique (6 points)	Note finale	POSITION
VOGEL	9,95	4,00	6,0	19,95	1
PONTIGGIA	10,00	3,95	6,0	19,95	1
EUROVIA	9,75	3,10	5,4	18,25	3
EIFFAGE	7,79	1,00	3,8	12,59	4

Etant donné que l'entreprise VOGEL organise les travaux de la rue du Maréchal Foch sous forme de tronçons, et que l'entreprise PONTIGGIA organise le chantier sous forme d'alternat, le Maire a demandé à la Commission des marchés en procédure adaptée de donner son avis, et de retenir l'entreprise finale par rapport à l'organisation globale de ses travaux.

Celle-ci très sensible à la problématique de l'accès piétons et voitures aux commerces de proximité (nombreux dans cette rue) , après présentation des différentes méthodes de travail par M. CHARLIER représentant le maître d'œuvre BEREST et discussion, privilégie la solution d'un chantier "en alternat" dont la méthodologie de travail est basée par une progression du chantier en partant de la "Tour d'Ebersheim " vers la "Tour de Blienschwiller" en travaillant par demi-chaussée, ceci limitant les périodes de fermeture totale par tronçons (scénario proposé par la société VOGEL). La méthode retenue a séduit majoritairement la commission des marchés en procédure adaptée, car en théorie, la période de fermeture totale de la Rue FOCH ne sera donc effective qu'en fin de chantier quand l'entreprise travaillera sur l'emprise centrale de la future nouvelle chaussée. C'est ce qui a motivé la commission à choisir et à proposer aux membres du conseil municipal la Société Pontiggia.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

Décide à raison de

- 15 voix POUR l'attribution du marché à l'Entreprise PONTIGGIA
- 3 voix POUR l'attribution du marché à l'entreprise VOGEL
- 1 abstention de Mme FREY Murielle qui est arrivée en cours de séance

d'attribuer le lot 1 VOIRIE, à l'entreprise PONTIGGIA DE HORBOURG-WIHR

au prix pour la tranche ferme de

751 714,56 €HT.

Décide à l'unanimité de

Retenir toutes les tranches conditionnelles, comme suit

- **Tranche conditionnelle 1** : Réalisation de travaux en amont de la porte de Blienschwiller et mise aux normes de l'arrêt de bus :
87 467,52 €HT
- **Tranche conditionnelle 2** : réalisation des emprises publiques qui débouchent de part et d'autres de la rue du Maréchal Foch au prix de
26 381,76 €HT
- **Tranche conditionnelle 3** : réfection de la rue des Ours et de la rue du Général Braun : au prix de
66 567,36 € HT

Décide à l'unanimité de ne pas retenir l'option qui consiste à réaliser une semelle en béton sur les bordures.

Récapitulatif du lot 1 VOIRIE - validé

	Tranche ferme	TC1	TC2	TC3	option	Total en € HT
PONTIGGIA	751.714,56 €	87.467,52 €	26.381,76 €	66.567,36 €	----	932 131,20

b) Validation du lot 2 - ECLAIRAGE PUBLIC ET ARCHITECTURAL

Après avoir entendu l'explication du Maire qui présente la proposition de la Commission des marchés en procédure adaptée, ainsi que l'analyse de prix du bureau BEREST, pour le lot 2,

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOTES

Les offres sont arrêtées comme suit, après négociation :

ENTREPRISE	Prix (10 points)	Délai - Organisation (4 points)	Valeur technique (6 points)	Note finale	POSITION
SPIE	9,94	3,40	5,80	19,14	2
CRESA	10,00	4,00	5,40	19,40	1

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer le lot 2 Eclairage Public et architectural, à l'entreprise CRESA, mandataire du groupement CRESA-SOBECA-CITEOS au prix pour la tranche ferme de **303 183,28 €HT.**

- Retenir la tranche conditionnelle 1 qui consiste à réaliser l'éclairage public dans la rue des Ours, rue du Général Braun pour 30 531,00 € HT
- Retenir l'option qui consiste à réaliser un éclairage des sentiers piétons longeant les tours au prix de 7 930,70 €HT

La Conseillère Estelle KAMM indique qu'elle s'oppose à l'implantation du panneau d'information électronique prévu en tranche ferme du marché, à proximité des monuments historiques.

Le Maire lui répond que l'endroit n'a pas encore été arrêté.

Récapitulatif du lot 2 ECLAIRAGE PUBLIC ET ARCHITECTURAL - validé

	Tranche ferme	TC1	TC2	TC3	option	Total en € HT
CRESA/ SOBECA/ CITEOS	303 183,28	30 531,00			7 930,70	341 644,98

c) Validation du lot 3 - PLANTATIONS ET MOBILIER URBAIN

Après avoir entendu l'explication du Maire qui présente la proposition de la Commission des marchés en procédure adaptée, ainsi que l'analyse de prix du bureau BEREST, pour le lot 3 ;

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOTES

Les offres sont arrêtées comme suit, après négociation :

ENTREPRISES	PRIX (10 points)	VALEUR TECHNIQUE (6 points)	NOTE FINALE	POSITION
EST PAYSAGE	10,00	5,80	15,80	1
ID VERDE	9,83	5,40	15,23	2
THIERRY MULLER	8,33	5,90	14,23	3
SCOP E.V.	8,20	5,90	14,10	4

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer le lot 3 plantations et mobilier urbain, à l'entreprise EST PAYSAGE,

au prix pour la tranche ferme de

82 000,00 €HT.

Récapitulatif du lot 3 PLANTATIONS ET MOBILIER URBAIN - validé

	Tranche ferme	TC1	TC2	TC3	option	Total en € HT
EST PAYSAGE	82 000 €					82 000 € HT

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS

Lots		Tranche ferme	TC1	TC2	TC3	option	Total en € HT
Lot1	PONTIGGIA	751.714,56 €	87.467,52 €	26.381,76 €	66.567,36 €	----	932 131,20
Lot 2	CRESA/ SOBECA/ CITEOS	303 183,28	30 531,00			7 930,70	341 644,98
Lot 3	EST PAYSAGE						82 000,00
						TOTAL	1 355 776,18

6 Rue du Mal Foch - Validation de la convention avec le Conseil départemental

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de signer une convention avec le Département avant de commencer la réalisation des travaux sur la RD 35.

Cette convention prévoit (entre autres) que

- La Commune doit s'engager à réaliser les travaux dans les 3 ans à compter de la date de notification de la convention
- Le Département s'assurera du financement de sa part dans l'opération selon le plan de financement prévisionnel repris en annexe 2 de la convention (375 515 € TTC) comprenant les travaux, les frais annexes et incluant 3 % de révision des prix.
- La Commune assurera le préfinancement des dépenses
- Le Département remboursera la Commune sur la base des décomptes que celle-ci lui fournira
- Le Département s'engage à rembourser la Commune dans un délai de 3 semaines
- La Commune est chargée de passer les marchés et de suivre les travaux ainsi que de les réceptionner

Le Conseil municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité

Valide la Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement passée avec le Conseil départemental pour l'aménagement de la RD 35 dans la traverse de la Ville

Charge le maire de signer tous les documents y afférents

7 Ecole de Musique Modification de la Durée Hebdomadaire de Service

Le Conseil Municipal,

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelle indiciaire applicable aux assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 de l'école de Musique

**Après en avoir délibéré,
Décide**

de modifier les horaires de travail hebdomadaire des enseignants qui suivent :

□ Mme Marie-Josée ESCOBAR - professeur de chant et de technique vocale
Vu l'augmentation des effectifs de Mme ESCOBAR après la rentrée scolaire 2016/2017,

Vu la saisine du CTP (augmentation de plus de 10 %)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal,

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1^{er} février 2017 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 0H55 à 1H14 soit de 0,92/20 à 1,23/20^{ème}

□ Mme Solveig LERAT - Flûte à bec - formation musicale

Vu l'augmentation des effectifs de Mme LERAT depuis la rentrée scolaire 2016/2017,

Vu la saisine du CTP (augmentation de plus de 10 %)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal,

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1^{er} février 2017 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de de 2H28 à 2H46 soit de 2,46/20^{ème} 6h - à 2,77/20^{ème} -

□ M. Sébastien PERRIN - professeur de flûte

Vu l'augmentation des effectifs de M. PERRIN depuis la rentrée scolaire 2016/2017, (augmentation de plus de 10%)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal,

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1^{er} février 2017 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 4H37 à 4H55 soit de 4,62/20^{ème} à 4,92/20^{ème} - soit

□ M. Guy ARLT - professeur de solfège

Vu la diminution des effectifs de M. ARLT depuis la rentrée scolaire 2016/2017, (de plus de 10%)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal,

- décide de diminuer le temps de travail à compter du 1^{er} février 2017 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 1H14 à 0H37 soit de 1,23/20^{ème} à 0,62/20^{ème}

8 Subventions aux associations sportives

- Vu la décision du Conseil municipal de d'instaurer un plafond maximal de subvention de 8 500 € à compter de 2017

Vu l'avis de la Commission administrative du 23.01.2017;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- Décide de verser les subventions qui suivent aux associations sportives de Dambach-La-Ville :
 - Tennis : $149 \text{ jeunes} \times 35 \text{ €} = 5\,215 \text{ €}$
 - USD (football) : $7 \text{ jeunes} \times 35 \text{ €} = \text{soit versement du minimum de } 1\,700 \text{ €}$
 - Cercle St Sébastien : $92 \text{ jeunes} \times 35 \text{ €} = 3\,220 \text{ €}$
 - Handball : $247 \text{ jeunes} \times 35 \text{ €} = 8\,645 \text{ €}$ soit application du plafond maximal de 8500 €
- Décide de maintenir un plafond maximal de subvention de 8 500 €
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017
- Charge le Maire des présentes.

9 Demande de subventions concernant la valorisation du patrimoine bâti

Le Conseil Municipal après délibération et vote décide d'accorder les subventions suivantes :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012, ainsi que du 29 août 2016 ;

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote, à l'unanimité,

De verser pour une Maison datant d'avant 1900 - hors dispositif de subventionnement par le Conseil Départemental :

- Une subvention de 309,58 € à Mme ZAEPFFEL Monique pour le ravalement des façades de leur maison sise 7 route de Blienschwiller
- Une subvention de 657,20 € à M. et Mme Laurent SCHAEFFER pour réfection de la couverture de leur maison sise 22 rue Théophile Bader

10 Demande de subvention de l'Association CASAS

Vu la subvention exceptionnelle de 1000 € accordée en en date du 01.06.2016 par le Conseil municipal à l'association CASAS, Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, sise 2 rue Brûlée à Strasbourg, association à but non lucratif pour le droit d'asile ;

Vu la nouvelle demande de subvention à hauteur de 1000 € effectuée par l'association pour l'année 2017,

Vu la proposition de la Commission administrative du 23.01.2017,

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 150 € ;

11 Divers

▪ Recensement de la population

Le recensement de la population est actuellement en cours. Il a démarré le jeudi 19 janvier et s'achèvera le samedi 18 février 2017.
Merci de faire un bon accueil aux agents recenseurs.

Les données qui seront collectées ne pourront être communiquées qu'à postériori.

Une actualisation des données de recensement de 2012 est communiquée chaque année aux Communes.

Actuellement, au 01.01.2017 la Commune de Dambach-La-Ville compte **2112 habitants**.

▪ Renouvellement du parc du photocopieurs

Le Maire informe que le parc de photocopieurs des écoles et de la mairie a été renouvelé après consultation, soit 4 machines au prix de 8 713€HT avec la sté FAC SIMILE CANON.

Le coût copie négocié est de	0,0042 € Ht pour les copies N&b
Et	0,042 € HT pour les copies couleur.

▪ Don de la sœur du Curé KRAEMER

Suite au décès du Père KRAEMER, et son enterrement dans la Commune, sa famille a effectué un don de 1 500 € au profit de la Commune, avec un souhait de voir éventuellement menées des actions en faveur de l'apprentissage de l'Alsacien aux petits ou tous petits.

Le Maire indique au Conseil Municipal que des animations pourront être mises en place par le biais de la bibliothèque municipale.

▪ Péri scolaire

Le Maire annonce aux conseillers qu'une enquête a été lancée auprès de l'ensemble des parents concernés par la scolarisation de leurs enfants au courant de la rentrée scolaire 2017/2018, afin de connaître précisément les besoins en termes de places au péri scolaire.

Pour ce qui est de la pénurie de places dans les locaux actuels, et si celle-ci est confirmée par l'enquête, il a été convenu avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Barr de trouver une solution transitoire pour la rentrée scolaire en réhabilitant le RDC des anciennes douanes, qui accueille (entre autres) à l'heure actuelle le Centre de loisirs.

En effet, les travaux d'extension du péri scolaire peuvent prétendre à la Dotation D'équipement des territoires Ruraux, versée par l'Etat, qui peut atteindre 40 % du montant de subvention. Or le dossier n'est pas prêt pour être déposé à temps.

Les travaux transitoires seront pris en charge par la Commune, jusqu'à ce qu'une solution plus aboutie d'extension puisse être étudiée en concertation avec la cohésion sociale (service de l'Etat) et la Communauté de Communes du Pays de Barr.

La Commune va procéder au rafraîchissement des anciennes douanes et fera poser 2 modulaires.

Le service péri scolaire qui y sera assuré ainsi que le mobilier seront financés par la Communauté de Communes du Pays de Barr.

▪ Teinturerie Centre Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise en Conseil d'administration de la sté Wolfberger d'acquérir la friche actuelle de la Teinturerie Centre Alsace auprès de l'actuel propriétaire M. BALGUERIE.

M. le Maire se félicite de ce dénouement après avoir défendu ce dossier auprès des Architectes de Bâtiments de France depuis de nombreux mois.

▪ Chantiers

L'adjoint au Maire Sébastien ROSSI indique que les nombreux chantiers avancent dans la Commune.

Le chantier de réfection du réseau d'eau potable, mené par le SDEA a repris dans la rue du Maréchal Foch, après un arrêt de quelques jours en raison des intempéries.

Il en est de même pour ce qui est du chantier de réalisation du parking sur la route du Vin.

Enfin, le chantier de réfection du réseau d'eau potable dans la rue Irma Mersioll Burrus a également démarré.

Celui du tronçon de la rue du Sapin devrait suivre dans la foulée.

▪ **Cylindres électroniques**

L'adjoint Sébastien ROSSI signale que l'acquisition des cylindres électroniques et du logiciel de gestion qui permet de les paramétrer a été faite.

Une formation a été assurée en mairie pour le paramétrage des cylindres ainsi que des clés.

Ces clés ont l'avantage de pouvoir être paramétrées en mairie en fonction des besoins d'accès de son détenteur, sans avoir à respecter un organigramme précis et préétabli.

Les nouveaux cylindres ont déjà été installés en mairie ainsi qu'à l'atelier communal.

Il est également prévu d'équiper la Laube et le foyer culturel.

▪ **Marche contre le Cancer**

L'adjointe au Maire Christiane SCHEPPLER sensibilise le Conseil Municipal à l'organisation par le Comité d'animation, et ce avec le soutien de la Commune, d'une marche Contre le Cancer le mercredi 7 juin 2017.

Une réunion a été menée auprès des associations communales, pour organiser des actions autour de cet événement.

Quelques actions seront menées du mercredi au samedi 10 juin en soirée.

Estelle KAMM déplore le fait que les Conseillers municipaux n'ont pas eu connaissance de cette réunion et de cette initiative prise par la Commune.

La séance est levée à 21H40.

Le secrétaire

Philippe SCHUHLER

Le Président,

Claude HAULLER

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (Marché de Travaux)**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE****1. COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :****COMMUNE DE DAMBACH-LA-VILLE**, représentée par Monsieur le Maire

11 place du Marché – 67650 DAMBACH-LA-VILLE - Tél. : 03 88 92 41 05 - Fax : 03 88 92 60 09

Email : mairie@dambach-la-ville.fr

2. MODE DE PASSATION CHOISI : Procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**3. OBJET DU MARCHE :** **COMMUNE DE DAMBACH-LA-VILLE**
Requalification de la rue du Maréchal Foch**4. NATURE DES TRAVAUX :**

Lots	Chaussée R.D. 35	Trottoirs – caniveaux – Asst pluvial - Divers
LOT 1 : VOIRIE		
TRANCHE FERME (Porte de Blienschwiller – Porte d'Ebersheim)		
□ Terrassements	2.400 m ³	3.000 m ³
□ GNT 1 0/60 type A	1.700 m ³	2.100 m ³
□ GNT 3 0/20 type B2	400 m ³	630 m ³
□ GB 0/14 épaisseur 12 cm	900 Tonnes	/
□ BBSG 0/10 à 154 kg/m ² (pose mécanique)	2.400 m ²	/
□ BBSG 0/6 à 154 kg/m ² (pose manuelle)		2.400 m ²
□ Pavé granit 16x24x14 1 file		300 ml
□ Pavé granit 16x24x14 3 files		110 ml
□ Pavé granit 16x24x14 5 files		910 ml
□ Pavé granit 10x10x10 1 file		1.050 ml
□ Revêtement pavé granit 14x20x10		1.530 m ²
□ Revêtement pavé granit 8/10, 10/12, 12/14 ép. 10 cm en queue de paon		170 m ²
□ Bouche d'égout		26 unités
□ Marquage au sol à la résine		35 m ²
□ Panneaux de signalisation		27 unités
Délai : 3 mois		
TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (Tronçon amont porte de Blienschwiller)		
□ Terrassements	420 m ³	310 m ³
□ GNT 1 0/60 type A	300 m ³	200 m ³
□ GNT 3 0/20 type B2	60 m ³	45 m ³
□ GB 0/14 épaisseur 12 cm	175 Tonnes	/
□ BBSG 0/10 à 154 kg/m ²	510 m ²	/
□ BBSG 0/6 à 132 kg/m ²		60 m ²
□ Pavé béton 10x20x8		420 m ²
□ Bouche d'égout		4 unités
□ Bordure granit T3 basse + 1 file 10x10x10		180 ml
Délai : 2 semaine		
s		

<p><u>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</u> (Aménagement des impasses)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Enrobés 0/6 à 132 kg/m² ▫ 1 file de pavés 16x24x14 ▫ Bouche d'égout <p style="text-align: right;">Délai : 1 semaine</p>	<p>500 m³ 100 ml 5 unités</p>	
<p><u>TRANCHE CONDITIONNELLE 3</u> (Aménagement des rues du Général Braun et des Ours)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Terrassements – remblais GNT 0/60 et 0/20 ▫ BBSG 0/10 à 154 kg/m² (pose mécanique) ▫ BBSG 0/6 à 154 kg/m² (pose manuelle) ▫ Pavage 14x20x10 ▫ Bordure granit T3 basse + 1 file de pavés granit 10x10x10 ▫ Bouche d'égout <p style="text-align: right;">Délai : 2 semaines</p>	<p>700 m³ 480 m² 290 m² 75 m² 240 ml 4 unités</p>	
<p><u>Option 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Plus-value pour pose des pavés trottoir sur dalle béton épaisseur 20 cm, traitement des joints de pavage à base de mortier prêt à gâcher <p style="text-align: right;">Délai : 2 semaines</p>	<p>1.740 m²</p>	

Lots		
<p><u>LOT 2 : ECLAIRAGE PUBLIC ET ARCHITECTURAL</u></p> <p><u>TRANCHE FERME :</u></p> <p>A. ECLAIRAGE PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Ensemble lumineux LED en acier ▫ Réseaux d'éclairage public en TPC et câblage ▫ Ensemble lumineux LED en bois lamellé-collé <p>B. ECLAIRAGE ARCHITECTURAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Ensemble lumineux LED en bois lamellé-collé ▫ Réseaux d'éclairage d'illuminations en TPC et câblage ▫ Coffrets de commande ▫ Projecteur dynamiques LED à gobos ▫ Projecteur dynamiques LED couleurs 	<p>13 unités 2100 ml 6 unités</p> <p>4 unités 680 ml 4 unités 14 unités 14 unités</p>	<p style="text-align: center;">Délai : 6 semaines (hors fourniture)</p>
<p><u>TRANCHE CONDITIONNELLE :</u></p> <p>ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES VOIES ADJACENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Luminaire en console murale ▫ Réseaux d'éclairage public 	<p>8 unités 230 ml</p>	
<p><u>Option 1 :</u></p> <p>ECLAIRAGE DE BALISAGE</p> <p>Encastrés de sol Réseaux d'illuminations</p>	<p>11 unités 110 ml</p>	
<p><u>LOT 3 : PLANTATIONS – MOBILIER URBAIN</u></p> <p><u>TRANCHE FERME</u> (Porte de Blienschwiller – Porte d'Ebersheim)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Pose et fourniture de bacs en corten ▫ Réalisation de bacs en corten en pleine terre ▫ Bancs, corbeilles, arceaux vélos <p style="text-align: right;">Délai : 6 semaines (hors fourniture)</p>	<p>Environ 23 unités 9 unités Une dizaine</p>	

5. RETRAIT DES DOSSIERS :

Dématérialisation : Les candidats téléchargeront gratuitement le dossier de consultation et déposer leur offre par voie électronique via le site internet accessible à l'adresse <https://marchespublics.alsacechampagneardennelorraine.eu>

6. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Prix des prestations : 50%

Délai et organisation du chantier : 20 %

Valeur technique : 30 %

Les offres seront présentées dans les conditions fixées par le règlement de consultation.

7. NEGOCIATION :

Le pouvoir adjudicateur engagera une négociation avec les 5 (cinq) candidats les mieux classés, après analyse des offres initiales ; cette négociation portera sur tous les éléments de l'offre

8. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Les offres sont à transmettre par voie électronique, à l'adresse <http://alsacemarchespublics.eu/> ou sous enveloppe unique cachetée, par envoi recommandé avec A.R. à **Monsieur le Maire de la Commune de DAMBACH-LA-VILLE – 11 Place du Marché – 67650 DAMBACH-LA-VILLE** portant la mention « **COMMUNE DE DAMBACH-LA-VILLE – Requalification de la rue du Maréchal Foch – Lot n°** » pour le **MERCREDI 11 JANVIER 2017 à 17h00.**

9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Maître d'Ouvrage : Commune de DAMBACH-LA-VILLE – ☎ : 03.88.92.41.05 – Courriel : mairie@dambach-la-ville.fr

- Maître d'œuvre :

 - Monsieur Bernard CHARLIER - B.E.R.E.S.T – ☎ : 03.88.65.36.02. – Courriel :

 - b.charlier@berest.fr pour le lot 1

 - Monsieur Mathias SCHAAL – B.E.R.E.S.T – ☎ : 03.88.65.36.17. – Courriel :

 - schaal@berest.fr pour le lot 2

 - Monsieur Emil LEROY – B.E.R.E.S.T – ☎ : 03.88.65.36.12. – Courriel : emil.leroy@berest.fr pour le lot 3

Les entreprises peuvent répondre seules ou en groupement solidaire.

11. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mardi 13 décembre 2016